



Régie de gestion
des matières résiduelles
du Bas-Saint-François



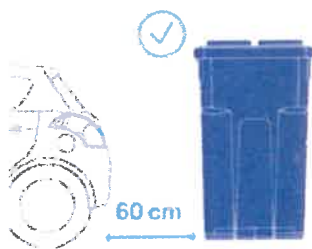
Un nouveau bac pour récupérer plus et mieux !

Bonne nouvelle! RGMR Bas-St-François poursuit sa route vers la collecte sélective modernisée avec la distribution des bacs de récupération. **Prenez note que vous pourrez utiliser votre nouveau bac à partir du 1^{er} janvier 2025 lors de votre journée de collecte.** Pour plus d'informations concernant les modalités de la collecte dans votre secteur, rendez-vous sur le site de votre municipalité ou sur notre site web.

Vous trouverez également au verso la liste standardisée des matières admissibles. Simple à comprendre, cette liste vous permettra de faire le bon geste de tri : *contenants, emballages, imprimés, c'est tout.* Finalement, en tant que nouvel usager, vous trouverez ci-après les sept (7) règles d'utilisation du bac roulant.



Comment bien utiliser le bac



- ❶ Placer le bac à 60 cm d'une auto, autre bac, borne fontaine, etc;



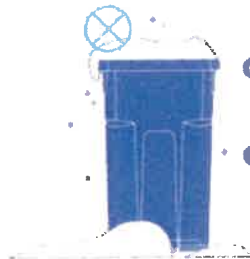
- ❷ Positionner le bac avec les poignées et les roues vers la résidence;



- ❸ Laisser le bac fermé;
❹ Éviter de surcharger le bac;



- ❺ Éviter de déposer des objets sur le couvercle;



- ❻ Dégager la neige déposée sur le couvercle;
❼ Neige ou pas neige, placer le bac afin qu'il soit visible et accessible pour l'opérateur.

VOTRE BAC N'A PAS ÉTÉ RAMASSÉ?
VOTRE BAC EST ENDOMMAGÉ?
COMMUNIQUEZ AU 819-395-5096 #102

POUR PLUS D'INFO SUR LA
COLLECTE SÉLECTIVE,
VISITEZ BACIMPACT.CA